



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

10219/88 (Presse 208)

1288th Council meeting

- Tourism -

Brussels, 14 December 1988

President: Mr Nikos SKOULAS

**Deputy Minister
for Economic Affairs
of the Hellenic Republic**

Italy

Mr Franco CARRARO Minister for Tourism

Luxembourg

Mr Fernand BODEN Minister for Tourism

Netherlands

Mr A.J. EVENHUIS State Secretary,
Ministry of Economic Affairs

Portugal

Mr Joaquim Martins FERREIRA Minister for Trade and Tourism

Mr Licino CUNHA State-Secretary,
Department of Tourism

United Kingdom

Mr John LEE Parliamentary Under-Secretary of State,
Department of Employment

°

° °

For the Commission

Mr C. RIPA DI MEANA Member

1990 - EUROPEAN TOURISM YEAR

The Council reached agreement on the Decision declaring 1990 European Tourism Year. The Decision includes an action programme designed to:

- prepare for the coming of the large area without frontiers, turning the integrating role of tourism to account in the creation of a people's Europe;
- stress the economic and social importance of the tourism sector, inter alia in regional policy and job creation.

To this end, co-ordinated actions will be undertaken by the Community, the Member States and private organizations, in particular to:

- promote greater knowledge among the citizens of the Member States, particularly young people, of the cultures and life-styles of the other Member States;
- promote a better distribution of tourism over time and location while respecting the quality of the environment, particularly by encouraging the staggering of holidays and the development of alternatives to mass tourism, and of new destinations and new forms of tourism;
- promote intra-Community tourism, particularly by facilitating the movement of travellers and tourism from third countries to Europe.

The amount necessary to finance from the Community budget the actions under the programme, some of which will be voluntary while others will be partly financed by the Member States or private organizations, is estimated at 5 MECU.

The actions planned include prizes, competitions, information and publicity campaigns, pilot promotion schemes, etc.

PRIORITY ACTION TO BE UNDERTAKEN IN THE TOURISM SECTOR

The Council heard a statement by Commissioner RIPA DI MEANA introducing a Commission working paper on priority action to be undertaken in the tourism sector.

The working paper provides for, inter alia, :

- actions to be taken through close co-operation between the Member States and the Community, such as:
 - . the promotion of Europe's image as a tourist destination;
 - . the promotion of off-season tourism;
 - . encouraging approximation of the curricula of catering and tourism schools;
- actions involving Community regulation, such as:
 - . contracts governing relations between operators in the tourism/travel sector and their customers;
 - . the problem of overbooking of transport and accommodation.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to begin discussing the matter.

PACKAGE TRAVEL

The Council held an exchange of views on a proposal for a Directive on package travel, package holidays and package tours.

The purpose of this proposal is to harmonize national legislation on package travel with a view to striking a satisfactory balance between the rights and mutual obligations of travellers and organisers so as to provide consumers with adequate guarantees.

At the close of the discussion the Council noted that the proposal gave rise to certain difficulties, and instructed the Permanent Representatives Committee to continue its work in the light, among other things, of the Opinion of the European Parliament which was due to be given shortly, so that the Council might take a decision.

CO-ORDINATION WITHIN THE FRAMEWORK OF INTERNATIONAL ORGANIZATIONS

The Council held an exchange of views on the need to co-ordinate Member States' actions in negotiations on tourism held within the framework of international organizations such as the OECD and the WTO.

Bruxelles, le 13 décembre 1988

433

NOTE BIO(88) 402 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

PREPARATION DU CONSEIL TOURISME DU 14 DECEMBRE 1988 (M. SANTOPINTO)

Il s'agit du premier Conseil formel relatif aux questions du tourisme, et M. Ripa di Meana se réjouit de voir reconnu l'importance et la compétence communautaire de ce secteur qui entre de plein droit à faire partie des politiques communautaires.

En ce qui concerne l'ordre du jour, on s'attend à une décision concernant la proclamation de 1990 "ANNEE EUROPEENNE DU TOURISME" ainsi que sur son programme d'action.

La Commission a une conception tout à fait dynamique et politique de celle que devra être l'Année Européenne du Tourisme. Il s'agira, en effet, d'une occasion pour préparer l'industrie du tourisme à l'objectif de 1992, de mobiliser les milieux politiques et professionnels autour de certains grands objectifs prioritaires qui devront être entrepris comme celui d'une meilleure distribution du tourisme dans le temps et dans l'espace et l'étalement des vacances, d'organiser des actions pilotes visant à favoriser le tourisme culturel, rural, social, le tourisme hors saison. Par ailleurs et toujours dans le cadre de l'Année, des actions seront également prévues pour faciliter et développer les voyages des jeunes.

Par ailleurs les Ministres procéderont à un tour de table sur le document présenté par la Commission le 3 novembre 1988 et concernant les actions prioritaires à entreprendre dans le secteur du tourisme. La discussion permettra à la Commission de dégager les orientations qui lui permettront de définir ses propositions concrètes d'action.

La note IP(88) 659 distribuée le 3 novembre reprend les actions prioritaires, dont les principales sont énumérées ci-dessous:

- promotion de l'image de marque de l'Europe comme destination touristique par des campagnes coordonnées de publicité et de relations publiques dans les pays tiers;
- co-financement de projets-pilotes visant à corriger la saisonnalité et notamment à promouvoir l'offre touristique régionale hors saison;
- co-financement de projets-pilotes visant à faciliter les voyages des jeunes ainsi que des personnes âgées ou handicapées;
- le soutien à l'établissement d'itinéraires historiques et culturels transnationaux;

- l'établissement de modèles de contrats réglissant les relations entre les opérateurs du secteur voyages-tourisme d'une part et les relations entre eux et leurs clients d'autre part;
- la réglementation destinée à éviter les sur-réservations (overbooking), dans les moyens de transport et d'hébergement;
- la protection des mineurs d'âge non-accompagnés, voyageant et séjournant à l'étranger.

MATERIEL DISTRIBUE AU RENDEZ-VOUS DE MIDI :

IP 803 - Strengthening multilateral surveillance in the Community

IP 804 - Concurrence - prix du livre en Grande Bretagne


P 134 - FEDER

Fiche sur Conseil Eco-Fin du 12/12/88

Discours du Premier ministre espagnol, Felipe Gonzalez, aux
Grandes Conférences catholiques à Bruxelles

Discours de M. de Clercq devant la Commission mixte CE-Hongrie

2 décisions article 115 conc. l'Irlande et la France

Amitiés, 

C.D. EHLERMANN

Bruxelles, le 15 décembre 1988.

NOTE BIO(88) 402 (suite et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil tourisme (M. Santopinto)

1990 : Année européenne du tourisme

Le premier Conseil formel de tourisme s'est conclu avec l'approbation de 1990 comme Année européenne du tourisme. Un très large consensus s'est manifesté autour de cette proposition de la Commission qui a été approuvée sous forme de "décision" du Conseil. Cette formule a prévalu sans difficulté sur celle de "résolution". Elle offre l'avantage d'avoir des implications budgétaires. En ce qui concerne le budget de l'année européenne du tourisme, il a été convenu d'un chiffre de 5 millions d'ECU.

Comme je l'ai déjà indiqué dans la note de préparation du Conseil, l'Année Européenne du Tourisme a été conçue comme une occasion pour mobiliser les milieux politiques et professionnels autour de certains grands objectifs prioritaires qui devront être entrepris comme celui d'une meilleure distribution du tourisme dans le temps et dans l'espace, l'étalement des vacances, l'organisation d'actions pilotes visant à favoriser le tourisme culturel, rural, social, le tourisme hors-saison. Une large partie des initiatives de l'Année sera consacrée aux actions d'information et de publicité à effectuer dans les pays extra-communautaires pour canaliser le flux touristique international vers les pays de la CEE.

Les Ministres ont procédé aussi à un tour de table pour un premier examen du document de travail présenté par la Commission et concernant les actions prioritaires à entreprendre dans le secteur du tourisme. Un très large consensus s'est dégagé autour des objectifs fixés par la Commission qui s'est engagée à présenter au cours de l'année prochaine un véritable Programme Pluriennal d'Actions à mener dans le secteur du tourisme. Dans cette perspective, la délégation allemande suivie aussi par plusieurs autres délégations a sollicité la Commission à accélérer ses travaux en matière d'harmonisation des statistiques concernant le tourisme. A cet effet, M. Ripa di Meana a rassuré les membres du Conseil sur le fait qu'au début de l'année une proposition de directive sera soumise à leur attention. La proposition de la Commission concernant les voyages à forfait a fait également l'objet d'une discussion politique. Si tous les Etats membres sont d'accord sur la nécessité d'une meilleure protection des touristes, il n'en reste pas moins que plusieurs délégations ont souligné la nécessité de réexaminer la problématique en fonction d'une plus grande considération des contraintes auxquelles l'industrie touristique est soumise.

La question des guides touristiques a également été abordée et M. Ripa di Meana a précisé que la Commission n'avait pas l'intention d'avoir recours à la Cour de Justice mais qu'elle poursuivait la recherche d'un accord avec les Etats membres intéressés.

En conclusion des travaux, M. Ripa di Meana s'est félicité car avec ce Conseil formel le tourisme entre de plein droit dans la politique communautaire. Les prochaines séances se tiendront sous forme de Conseils Informels qui auront lieu sous présidence espagnole et dans le deuxième semestre de l'année prochaine, un probable Conseil formel sous présidence française devrait faire le point notamment sur les "actions prioritaires" évoquées par la Commission.

Amitiés,


C.D. EHLERMANN